

Prix d'illustration de la Convention du patrimoine mondial (1972)

Règlement du concours

La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée il y a 40 ans. Depuis 1972, 188 États parties ont ratifié la Convention, faisant de ce texte le traité international pour la protection du patrimoine le plus largement reconnu. Une année d'événements exceptionnels organisés dans les cinq régions du monde est lancée par l'UNESCO pour célébrer le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial¹.

La ville d'Albi dont la Cité épiscopale est classée depuis 2010 et la médiathèque d'agglomération Pierre Amalric, souhaite s'associer à cette commémoration et ainsi contribuer à valoriser les fondements de ce traité international en organisant un concours d'illustration dans le cadre de la 9^{ème} Foire internationale aux livres d'exception qui se tiendra du 25 avril au 9 juin 2012 à Albi.

Dispositions générales :

- 1- ce concours est ouvert à toute personne majeure pratiquant les arts plastiques amateur ;
- 2- chaque participant doit au préalable s'inscrire en retournant **avant le 24 mars 2012**, une fiche d'inscription téléchargeable sur www.cite-episcopale-albi.fr ou sur www.mediathèque-albi.fr remplie lisiblement, et ne pourra proposer qu'une seule illustration ;
- 3- chaque participant présentera un projet d'illustration sous forme de dessin, feutres, pastel, peinture, aquarelle, ou gravure au format A4, sur papier ;
- 4- le texte de la Convention est téléchargeable à l'adresse : www.cite-episcopale-albi.fr
Il pourra être adressé par mail ou par courrier à toute personne qui en fera la demande auprès du service patrimoine de la ville d'Albi, 16 rue de l'hôtel de ville, 81023 Albi cedex 9 – Tél : +33 (0)5 63 49 11 95 ;
- 5- les illustrations qui concourent seront toutes exposées sous forme de catalogue, consultable au service patrimoine de la ville d'Albi, sur le lieu d'exposition de la Foire aux livres : médiathèque d'agglomération Pierre Amalric. Ces catalogues seront aussi consultables sur le site internet www.cite-episcopale-albi.fr ;
- 6- pendant toute la durée du concours, les visiteurs sont invités à voter pour une seule illustration à l'aide du bulletin qui sera mis à leur disposition, à la médiathèque d'agglomération Pierre Amalric ;

¹ Cf UNESCO 40 ans de la Convention du patrimoine mondial, Patrimoine Mondial et développement durable, le rôle des communautés locales et le site internet de l'UNESCO, <http://whc.unesco.org>

- 7- l'exposition des œuvres sur catalogue et le concours sont **anonymes**. Un cartel mentionnera : le titre de l'œuvre et la technique utilisée sans que le nom de l'auteur n'apparaisse ;
- 8- le dépouillement se fera sous contrôle d'huissier et les résultats seront proclamés le mercredi 30 mai à partir de 17h30 ;
- 9- l'illustration devra parvenir **avant le 7 avril 2012 délai de rigueur**, à :
Service patrimoine
Concours d'illustration Convention du patrimoine mondial
16 rue de l'hôtel de ville, 81 023 Albi Cedex 9 - France
- 10- tout dossier incomplet, hors délai ou non conforme au sujet sera rejeté ;
- 11- le fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement.

Dispositions spécifiques :

- 1- l'illustration lauréate se verra attribuer un premier prix, doté d'une valeur de 500 € ;
- 2- le lauréat du 1^{er} prix s'engage à offrir son illustration à la ville d'Albi et en autorise la reproduction à des fins non commerciales sur tout support de communication (site internet, film promotionnels, flyers, journal municipal *Albimag*, etc.) ; il y sera systématiquement fait mention du nom de l'œuvre et de son auteur ;
- 3- les propositions des candidats non retenus leur seront restituées sur simple demande à partir du 17 septembre 2012. Il sera toutefois proposé à l'ensemble des lauréats au moment de l'inscription, de laisser leurs œuvres jusqu'aux journées du patrimoine organisées les 15 et 16 septembre 2012, au cours desquelles elles seront exposées au public.

Renseignements pratiques :

- dates de la Foire : 25 avril au 9 juin 2012. Entrée gratuite aux horaires d'ouverture des établissements ;
- date du vernissage : mercredi 25 avril à 17h30 ;
- date de la proclamation des résultats : mercredi 30 mai à 17h30 à la médiathèque ; à 18h sur Internet ;
- le vote est ouvert du 25 avril au 26 mai inclus.

Pour tout renseignement complémentaire :
Service patrimoine - mairie d'Albi
16 rue de l'hôtel de ville
81023 Albi cedex 9
FRANCE
33 (0)5 63 49 11 95